



Innover avec intégrité

Balt

Code d'éthique et de conduite des affaires

Mars 2026

Table des matières

Message de notre Président

Adhérer à nos valeurs

Comprendre le Code

- Objectif et vue d'ensemble
- Nos responsabilités
- Prendre les bonnes décisions
- Poser des questions et signaler les préoccupations
- Notre politique d'interdiction de représailles
- Dérogations et modifications

Promouvoir un lieu de travail respectueux

- Favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion
- Promouvoir un lieu de travail exempt de tout harcèlement
- Maintenir la santé et la sécurité

Respecter et appliquer les normes de l'industrie

- Observer les lois, règlements et codes du secteur de la santé
- Prévenir la fraude, le gaspillage et les abus
- Adopter des pratiques commerciales honnêtes
- Relations avec les professionnels de la santé et les organisations de santé
- Protection de la vie privée et des données personnelles
- Assurer la sécurité et la qualité des produits
- Mener des recherches et des essais cliniques dans le respect de l'éthique
- Signaler les événements indésirables
- Relations avec les partenaires commerciaux

Agir comme il faut

- Pratiquer une concurrence loyale
- Traiter équitablement
- Promouvoir l'intégrité financière et la tenue de livres et de registres exacts
- Contrats publics
- Prévention de la corruption
- Éviter les conflits d'intérêts
- Respecter les règles relatives aux cadeaux, aux repas et aux divertissements
- Éviter les délits d'initié
- Conformité aux lois sur l'importation, l'exportation et anti-boycott

Protection des informations et des ressources

- Protéger nos ressources
- Protéger nos informations confidentielles
- Protéger la propriété intellectuelle
- Communiquer de façon responsable

Servir au mieux l'intérêt général

- Coopérer aux enquêtes et aux audits
- Être une entreprise socialement responsable
- Promouvoir les droits humains
- Protéger l'environnement
- Exercice d'activités politiques

Prendre un engagement

Message de notre Président



Depuis des dizaines d'années, nous sommes à la pointe de la conception et du développement de dispositifs médicaux pour le traitement des maladies vasculaires, en repoussant sans cesse les frontières et les limites du possible. Mais quels que soient les nouveaux sommets atteints, notre intégrité nous permet de garder les pieds sur terre. Nous avons travaillé dur pour bâtir une entreprise et une culture qui valorisent l'intégrité et reflètent nos normes élevées dans tout ce que nous faisons.

Ensemble, nous nous employons à créer des technologies innovantes et à gagner la confiance des médecins tout en améliorant la vie des patients. Nos décisions, qu'elles soient majeures ou mineures, ont le pouvoir de renforcer ou de détruire cette confiance. C'est pourquoi nous avons un Code d'éthique et de conduite des affaires ("Code"), afin de nous unir dans notre promesse d'intégrité et de nous guider pour agir au mieux pour nos clients, pour Balt et les uns envers les autres.

Lisez le Code, consultez-le souvent et mettez-le en pratique dans votre travail quotidien. Appliquez-le à toutes vos actions, en particulier lorsque la situation est complexe. Vous trouverez le Code extrêmement utile, non seulement en tant que guide pour prendre de bonnes décisions, mais aussi en cas de violation potentielle de notre Code, de nos politiques d'entreprise ou de la loi. Le Code vous indique comment faire part de vos préoccupations.

Merci de toujours donner le meilleur de vous-même dans tout ce que nous faisons. Ensemble, nous bâtissons des relations et un succès durable pour Balt.

Pascal Girin
Président

Adhérer à nos valeurs

Nos Valeurs sont au cœur de ***tout ce que nous faisons.***

- **Déterminés.** Nous sommes des bâtisseurs passionnés, infatigables dans la quête d'innovation et d'excellence dans le domaine des dispositifs médicaux interventionnels.
- **Réactifs.** Nous écoutons avec respect, répondons avec humilité et collaborons étroitement afin de résoudre ensemble des problèmes importants.
- **Audacieux.** Audacieux dans nos idées, courageux dans nos actions, guidés par notre mission.

Comprendre le Code

Objectif et vue d'ensemble

Chez Balt (« la Société »), les personnes sont notre raison d'être. Notre travail consiste à améliorer la vie des patients dans le monde entier, et il ne pourrait en être autrement. Nous aimons notre travail et nous sommes fiers de la manière dont nous l'accomplissons.

En tant que salariés de Balt, nous agissons avec intégrité dans le cadre de toutes nos actions et interactions, et prenons des décisions qui reflètent qui nous sommes et ce en quoi nous croyons en tant qu'entreprise.

Souvent, la bonne décision à prendre est évidente. Mais certaines situations peuvent se révéler compliquées, tout comme les lois et les règles qui nous concernent.

Lorsqu'il n'est pas facile de savoir ce qu'il faut faire ou à qui s'adresser pour obtenir de l'aide, nous nous tournons vers notre Code d'éthique et de conduite des affaires (« le Code »). C'est notre principale ressource lorsque nous faisons face à des dilemmes éthiques. Il a été conçu pour vous et constitue une ressource vitale qui vous aidera à :

- Respecter les lois et réglementations en vigueur ainsi que les politiques de Balt
- Promouvoir l'intégrité et les normes de conduite éthique les plus strictes.
- Répondre aux problèmes d'ordre éthique courants que vous pourriez rencontrer au travail.
- Éviter ne serait-ce que l'apparence d'une irrégularité dans le cadre des activités de Balt.

Conformité aux lois et réglementations.

Balt s'engage à respecter toutes les lois, règles, et réglementations qui s'appliquent à nos activités. Il est impossible de prévoir toutes les questions que vous pourriez vous poser ou tous les cas que vous pourriez rencontrer. Donc, en plus du Code, la Société met d'autres ressources à votre disposition pour vous aider. Ces ressources supplémentaires sont indiquées tout au long du Code. Comme toujours, nous comptons sur vous pour exercer votre bon jugement et demander de l'aide lorsque vous en avez besoin.

Nous travaillons dans de nombreux pays, il est donc important de connaître leurs différentes lois et coutumes. Nous respectons les normes de nos clients, partenaires commerciaux et collègues dans le

monde entier, mais tous les salariés doivent, au minimum, se conformer aux normes et principes énoncés dans ce Code. Si une disposition de notre Code contredit une loi ou une obligation locale, demandez conseil au département juridique de Balt.

Qui doit se conformer à ce Code

Tout le personnel de Balt et de ses filiales, y compris ses dirigeants et les membres de notre conseil d'administration, doit lire, comprendre et respecter notre Code.

Les consultants, les sous-traitants, les agents, les fournisseurs, les prestataires, les distributeurs et les travailleurs temporaires (« partenaires commerciaux ») qui agissent en tant que représentants de Balt sont également tenus de respecter l'esprit de notre Code, ainsi que toute disposition contractuelle pertinente.

Si vous supervisez des partenaires commerciaux, vous devez leur communiquer nos normes et vous assurer qu'ils les comprennent bien. Si un partenaire commercial ne répond pas à nos attentes en matière d'éthique et de conformité ou à ses obligations contractuelles dans ce domaine, son contrat peut être résilié.

Responsabilité et sanctions

Enfreindre notre Code, nos politiques d'entreprise ou la loi, ou encourager des tiers à le faire engage la responsabilité de la société et met notre réputation en péril. Si vous constatez ou soupçonnez une infraction, signalez-la.

Toute personne qui enfreint notre Code fera l'objet de mesures disciplinaires, y compris la perte de son emploi chez Balt. Vous devez également savoir que les infractions à la loi ou aux réglementations peuvent également donner lieu à des poursuites judiciaires et à des sanctions, y compris, dans certaines circonstances, à des poursuites pénales.

Nos responsabilités

Chacun d'entre nous a l'obligation d'agir avec intégrité, même si cela implique des choix difficiles. C'est le respect de cette obligation qui nous permet de réussir et de progresser.

Responsabilités des salariés

En tant que salarié, vous devez :

- Agir de manière professionnelle, honnête et éthique pour le compte de la Société.
- Connaître le contenu du Code et les politiques de Balt, en faisant tout particulièrement attention aux sujets concernant vos fonctions.
- Suivre dans les délais impartis toute la formation requise pour les salariés et vous tenir au courant des normes et attentes actuelles.
- Signaler toute préoccupation au sujet de violations potentielles de notre Code, de nos politiques d'entreprise ou de la loi, à votre responsable, au département des ressources humaines, au département juridique ou à toute autre ressource mentionnée dans ce Code.
- Coopérer et dire la vérité dans le cadre de toute enquête ou audit, et ne jamais modifier ni détruire des dossiers en cas d'enquête en cours ou pressentie.

Responsabilités supplémentaires des responsables

Les responsables de Balt ont les responsabilités supplémentaires suivantes. Ils doivent :

- Mener par l'exemple. En tant que responsable, vous devez donner l'exemple du respect des normes rigoureuses d'éthique professionnelle.

- Contribuer à créer un environnement de travail qui valorise le respect mutuel et la communication ouverte.
- Soyez une ressource pour les autres. Informez souvent les salariés et les partenaires commerciaux des implications du Code et des autres politiques d'entreprise pour leur travail quotidien.
- Être proactif. Recherchez des occasions de discuter et d'aborder des dilemmes éthiques et des situations difficiles avec les autres.
- Déléguez de manière responsable. Ne déléguez jamais de pouvoirs à une personne dont vous pensez qu'elle pourrait agir de manière illicite ou contraire à l'éthique.
- Répondre rapidement et efficacement. Lorsqu'un problème vous est signalé, assurez-vous qu'il soit traité avec soin et dans le respect de toutes les personnes concernées.
- Connaître les limites de votre autorité. Ne faites rien qui outre passe votre autorité. Si vous n'êtes pas sûr(e) de ce qu'il convient de faire (ou de ne pas faire), discutez de la question avec votre responsable.

N'oubliez pas que rien, y compris le désir d'atteindre les objectifs commerciaux, ne saurait excuser les violations de notre Code, de nos politiques d'entreprise ou de la loi.



Q&R

Je suis responsable et pas sûr de ce que je dois faire si on vient me voir pour porter une accusation - et s'il s'agissait d'un haut dirigeant ?

Quelle que soit la personne mise en cause, vous devez signaler l'accusation. Balt fournit plusieurs canaux pour signaler vos préoccupations. Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne vous sentez pas à l'aise de faire un signalement auprès d'une personne particulière, vous pouvez parler à l'une des ressources indiquées dans le Code.



Q&R

J'ai observé un acte répréhensible dans un domaine qui ne relève pas de moi. Dois-je tout de même signaler le problème ?

Vous êtes avant tout responsable des salariés et des partenaires commerciaux que vous supervisez, mais tous les salariés de Balt sont tenus de signaler tout acte répréhensible. En tant que responsable vous devez tout particulièrement être proactif(ve). La meilleure approche serait d'en parler d'abord avec le responsable de l'unité où se produit le problème, mais si cela n'est pas possible ou ne suffit pas, vous devez alors contacter l'une des ressources indiquées dans notre Code.

Prendre les bonnes décisions

Il n'est pas toujours facile de prendre la bonne décision. Vous pourriez parfois être soumis à des pressions ou ne pas savoir quoi faire. N'oubliez jamais que lorsque vous avez un choix difficile à faire, vous n'êtes pas seul(e). Des ressources sont là pour vous aider.

Vous faites face à une décision difficile ?

Il est alors utile de vous poser les questions suivantes :

- Est-ce légal ?
- Est-ce conforme à notre Code et à nos Valeurs ?
- Serais-je à l'aise si la haute direction ou d'autres collaborateurs de Balt le savaient ?
- Serais-je à l'aise si ma décision ou mes actions étaient rendues publiques ?

Si la réponse à toutes ces questions est **Oui**, cette décision est probablement acceptable. Mais si la réponse à l'une de ces questions est **Non** ou **Je ne suis pas sûr(e)**, demandez conseil avant d'agir.

N'oubliez pas que, quelle que soit la situation, vous pouvez toujours demander conseil.

Autre chose ...

Nous apprécions vos commentaires. Si vous avez des suggestions pour améliorer notre Code, nos politiques d'entreprise ou nos ressources pour mieux répondre à un problème que vous avez rencontré, faites-nous le savoir. Il est de notre responsabilité à tous de promouvoir une société Balt éthique et nous cherchons toujours à nous améliorer.

Poser des questions et exprimer les préoccupations

Si vous remarquez ou soupçonnez une violation de notre Code, de nos politiques d'entreprise ou de la loi, parlez-en à votre responsable.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise d'en parler à votre responsable, d'autres ressources sont là pour vous aider :

- Contactez un autre membre de la direction.
- Contactez le département des ressources humaines ou le département juridique.
- Contactez le service d'assistance sur www.baltgroup.ethicspoint.com

Balt fera tout ce qui est raisonnablement possible pour s'assurer que vos préoccupations sont prises en compte de manière appropriée.

Que se passe-t-il quand vous contactez le service d'assistance ?

Le portail web et la ligne téléphonique du service d'assistance sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des spécialistes d'une société indépendante de services de conformité d'entreprise répondront à votre appel, prendront note de vos préoccupations et enverront un rapport écrit à Balt pour enquête.

Lorsque vous contactez le service d'assistance, vous pouvez opter pour l'anonymat si la législation locale l'autorise. Tous les signalements reçus sont traités de la même façon, qu'ils soient soumis anonymement ou non.

Après avoir fait votre signalement, vous recevrez un numéro d'identification pour pouvoir vous reconnecter. Le suivi est particulièrement important si vous avez fait un signalement anonyme, car nous pouvons avoir besoin d'informations supplémentaires pour mener à bien l'enquête. Ce

numéro d'identification vous permettra également de suivre la résolution du dossier. Veuillez toutefois noter que, pour la protection de la confidentialité, Balt ne pourra pas vous informer des mesures disciplinaires individuelles.

Toutes les personnes participant à l'examen de votre signalement et, le cas échéant à l'enquête en préserveront la confidentialité.

N'oubliez pas qu'un problème ne peut être résolu que s'il est porté à l'attention de quelqu'un.



Q&R

Je pense que quelqu'un a utilisé abusivement le service d'assistance pour faire anonymement de fausses accusations contre une autre personne. Que devrais-je faire ?

Signalez votre préoccupation immédiatement. L'expérience montre que le service d'assistance est rarement utilisé à des fins malveillantes. Mais il est important de savoir que nous agissons suite aux signalements et que quiconque utilise le service d'assistance de mauvaise foi pour propager des mensonges ou menacer des tiers, ou dans l'intention de nuire injustement à la réputation d'une autre personne, fera l'objet de mesures disciplinaires.

Notre politique d'interdiction de représailles

Nous ne tolérons aucunes représailles à l'encontre de toute personne qui pose des questions ou signale de bonne foi des agissements potentiellement contraires à notre Code, à nos politiques d'entreprise, ou à la loi, ou qui donne son concours à une enquête sur un comportement répréhensible suspecté.

Signaler « de bonne foi » signifie faire un effort sincère pour fournir des informations honnêtes, complètes et exactes, même si elles s'avèrent par la suite non fondées ou erronées.



Q&R

Je soupçonne un comportement contraire à l'éthique dans mon service, mettant en cause mon responsable. Je sais que je dois signaler mes soupçons, et j'envisage d'appeler la ligne de conformité, mais je crains des représailles.

Vous devez signaler les comportements répréhensibles, et, dans votre cas, le service d'assistance est une bonne option. Nous enquêterons au sujet de vos soupçons, et devrons peut-être vous parler pour recueillir des informations supplémentaires. Si, après avoir fait le signalement, vous pensez faire l'objet de représailles, faites-nous le savoir. Nous prenons les plaintes de représailles très au sérieux. Les allégations de représailles feront l'objet d'une enquête approfondie et, si elles sont fondées, leurs auteurs seront sanctionnés.

Dérogations et modifications

En de rares occasions, des dérogations exceptionnelles au Code peuvent être nécessaires. Les dérogations au Code à l'intention des administrateurs ou des hauts dirigeants ne peuvent être accordées que par le conseil d'administration ou un comité du conseil et doivent être communiquées sans délai aux actionnaires, conformément aux lois, règles et réglementations en vigueur.

Promouvoir un lieu de travail respectueux

Favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion

Balt rassemble des collaborateurs représentant une vaste diversité d'antécédents, de compétences et de cultures. Cette abondance de talents et de ressources crée les équipes diversifiées et dynamiques qui produisent inmanquablement des résultats.

Nos collègues, candidats à des emplois et partenaires commerciaux ont droit au respect. Nous tenons à ce qu'ils se sentent les bienvenus et appréciés, et à ce qu'ils aient la possibilité de s'épanouir, de contribuer et de progresser avec nous. Conformément à cet engagement, nous soutenons les lois interdisant la discrimination et offrons l'égalité des chances en matière d'emploi, de revenu et d'avancement dans tous nos services, programmes et sites.

Cela signifie que nous prenons nos décisions en matière d'emploi uniquement en fonction des qualifications, des compétences avérées et des réalisations, conformément à la loi, et non en fonction de la race, de la couleur de peau, de la religion, du sexe (y compris la grossesse, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre), de l'origine nationale, de l'âge, du handicap, des informations génétiques ou de toute autre caractéristique protégée par les lois en vigueur.

Agir comme il faut

- Traitez les autres avec respect et de manière professionnelle.
- Encouragez la diversité dans le recrutement et pour les autres décisions d'emploi.
- Offrez des chances égales à tous, y compris aux femmes, en ce qui concerne le recrutement, l'accès à la formation, l'emploi, la rémunération, le bien-être, le perfectionnement, la mobilité interne et la progression de carrière.
- Facilitez l'intégration professionnelle des personnes sous-représentées dans le monde du travail, en particulier les personnes handicapées.
- N'exercez aucune discrimination envers des tiers en raison de caractéristiques protégées par la loi ou les politiques de Balt.

Attention

- Aux commentaires, plaisanteries ou contenus, y compris e-mail, que certains pourraient trouver choquants.
- Aux préjugés inappropriés dans vos évaluations des personnes. Si vous avez des subordonnés, jugez-les en fonction de leur performance. Appliquez des normes objectives et quantifiables et évitez toute considération sans rapport avec les décisions.



Q&R

L'un de mes collègues envoie des e-mails contenant des blagues et commentaires désobligeants sur certaines nationalités. Ça me met mal à l'aise, mais personne ne s'est plaint. Que devrais-je faire ?

Signalez vos préoccupations à votre responsable, au département des ressources humaines ou au département juridique. Envoyer de telles blagues est contraire à nos Valeurs ainsi qu'à nos politiques relatives à l'utilisation du courrier électronique et nos normes en matière de diversité, de harcèlement et de discrimination. Si vous ne faites rien, vous cautionnez la discrimination et tolérez des croyances qui peuvent gravement éroder l'esprit d'équipe que nous avons bâti ensemble.

Promouvoir un lieu de travail exempt de tout harcèlement

Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement exempt d'intimidation, de harcèlement, d'intimidation et de toute autre forme de malveillance. Nous ne tolérons aucun harcèlement verbal ou physique de la part des salariés ni comportement qui nuit au travail d'une autre personne ou qui crée un environnement de travail intimidant, déplaisant, violent ou hostile.

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est une autre forme courante de harcèlement qui se produit en général lorsque :

- Des actes malvenus deviennent une condition d'emploi ou un critère de décision en matière d'emploi. Il peut s'agir d'une demande de rendez-vous, d'une faveur sexuelle ou d'un autre comportement similaire de nature sexuelle.
- Les avances sexuelles importunes, les blagues désobligeantes et autres comportements insultants de nature verbale ou physique, créent un environnement de travail intimidant, désagréable et hostile.

Agir comme il faut

- Encouragez le respect des politiques d'entreprise conçues pour créer un lieu de travail sûr, éthique et professionnel.
- Aidez-vous mutuellement en signalant tout comportement d'un collègue qui met les autres mal à l'aise.
- Faites preuve de professionnalisme. Ne visitez jamais de site internet inapproprié et n'affichez pas d'images sexuellement explicites ou choquantes.
- Signalez tous les cas de harcèlement et d'intimidation susceptibles de compromettre notre capacité de travailler ensemble et d'être productifs.

Attention

- Aux remarques menaçantes, appels téléphoniques obscènes, à la traque furtive ou à toute autre forme de harcèlement.
- À tout harcèlement ou tout autre comportement verbal ou physique malvenu de nature sexuelle.
- Aux images ou autres documents sexuellement explicites ou choquants
- Aux blagues ou commentaires sexuels ou choquants (explicites ou insinués) et regards lubriques.

- Aux injures, menaces, moqueries.



Q&R

Pendant un voyage d'affaires, l'un de mes collègues m'a plusieurs fois demandé d'aller boire un verre avec lui et a fait des commentaires sur mon apparence qui m'ont mise mal à l'aise. Nous n'étions pas au bureau et c'était après les heures de travail normales, je ne suis donc pas sûre de ce que je devrais faire. Était-ce du harcèlement ?

Oui. Ce type de conduite n'est pas toléré, non seulement pendant les heures de travail, mais dans toutes les situations professionnelles, y compris les voyages d'affaires. Dites à votre collègue qu'un tel comportement est inapproprié et qu'il doit arrêter. Si cela continue, signalez le problème.



Q&R

J'entends souvent un collègue faire des commentaires désobligeants à l'égard d'un autre collègue. Ces commentaires me mettent mal à l'aise, mais je me dis que cela ne me regarde pas et que la personne concernée le dira si elle se sent insultée. Dois-je fermer les yeux ?

Non. Chacun d'entre nous doit contribuer à maintenir un environnement de travail où tout le monde se sent bienvenu, apprécié et inclus. Puisque vous êtes au courant de la situation, vous devez intervenir. Si vous vous en sentez capable, parlez à votre collègue et dites-lui que ce comportement doit cesser. Si vous pensez ne pas pouvoir le faire ou si les commentaires continuent, parlez-en à votre responsable ou à une autre ressource.

Maintenir la santé et la sécurité

Assurer la sécurité est un aspect essentiel de tout ce que nous faisons. Chacun d'entre nous est tenu d'agir de manière à se protéger et à protéger les autres. Quel que soit votre travail ou le lieu où vous l'exercez, nous comptons sur chaque salarié(e) pour promouvoir activement un lieu de travail sûr et salubre et pour signaler toute situation susceptible de présenter un risque pour la santé, la sécurité ou la sûreté.

Signaler les risques et les dangers n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est une obligation, car le fait de ne pas signaler un incident ou de ne pas participer à une enquête à ce sujet peut avoir de graves répercussions pour vous, pour la Société et pour tous les salariés dans leur lieu de travail, chaque jour. Faites tout ce qu'il faut pour protéger tout le monde à Balt.

Alcool et drogue

Au travail et dans le cadre des activités de Balt :

- Vous devez toujours être prêt(e) à accomplir votre travail, en possession de toutes vos facultés.
- Vous ne devez ni consommer, ni détenir, ni être sous l'influence de drogues illicites ou d'une autre substance susceptible de compromettre la sécurité et l'efficacité du milieu de travail ou nuire à la réputation de la Société.

Violence au travail

Aucune forme de violence ne doit se produire chez Balt. Nous ne tolérerons en aucune façon :

- Les comportements intimidants, menaçants ou hostiles.
- Les agressions physiques envers qui que ce soit.
- Les actes de vandalisme, incendies volontaires, sabotages ni aucune autre activité criminelle.
- Le port d'armes à feu ou autres dans les installations de la Société, à moins d'en avoir l'autorisation.

Agir comme il faut

- Observez les règles et pratiques de protection, de sécurité et de santé qui s'appliquent à votre travail.
- Maintenez un lieu de travail propre et sûr en dégageant les postes de travail, les passages et les lieux de travail de tout obstacle, câble et autre danger.
- Notifiez immédiatement votre responsable de tout équipement dangereux ou de toute autre situation qui pourrait poser un danger pour la santé ou la sécurité ou bien nuire à l'environnement. En tant que salarié de l'entreprise, vous avez le droit et l'obligation de cesser tout travail si vous pensez que votre sécurité est en péril.
- Coopérez aux enquêtes sur les incidents.

Attention

- Aux pratiques ou conditions de travail dangereuses.
- Au non-respect des normes de sécurité, comme les procédures d'accès aux installations ou les protocoles d'utilisation de mots de passe.



Q&R

J'ai remarqué quelques pratiques dans mon secteur qui me paraissent dangereuses. À qui puis-je en parler ? Je suis nouveau ici et je ne veux pas passer pour un fauteur de troubles.

Signalez vos préoccupations à votre responsable, au département des ressources humaines ou au département juridique. Il pourrait y avoir de bonnes raisons pour les pratiques, mais n'oubliez pas que soulever une préoccupation au sujet de la sécurité ne fait pas de vous un fauteur de troubles, mais un collaborateur responsable qui se soucie de la sécurité d'autrui.



Q&R

Un sous-traitant enfreint nos normes. Les sous-traitants doivent-ils suivre les mêmes règles et procédures de santé, sécurité et sûreté que les employés de la société ?

Absolument. Les responsables doivent s'assurer que les sous-traitants et les prestataires travaillant dans les locaux de Balt comprennent et respectent toutes les lois et réglementations applicables, les règlements de l'installation particulière ainsi que les autres exigences que la Société pourrait imposer.

Respecter et appliquer les normes de l'industrie

Observer les lois, règlements et codes du secteur de la santé

Nous respectons toutes les lois en vigueur qui réglementent notre secteur. L'industrie des dispositifs médicaux est très réglementée, avec des lois, des réglementations et des normes complexes qui sont sujettes à changement et varient souvent d'un pays à l'autre. Balt tient à respecter l'esprit et la lettre des lois, règlements et normes du secteur de la santé qui régissent tous les aspects de son activité, depuis le développement jusqu'à l'enregistrement, la fabrication, la commercialisation et la mise sur le marché de ses produits.

Il n'est jamais acceptable d'essayer d'influencer les décisions d'achat de façon contraire à l'éthique, inappropriée ou illégale ou qui crée des conflits d'intérêts potentiels. Nous sommes honnêtes, transparents et directs dans nos interactions avec les acheteurs ou prescripteurs potentiels de nos produits.

Les lois qui s'appliquent à nos activités

Nous respectons toutes les lois, réglementations, politiques et procédures régissant notre travail, y compris :

- La réglementation anticorruption des États-Unis (U.S. Anti-kickback Statute). Nous ne donnons rien de valeur aux professionnels de la santé pour les pousser à utiliser ou recommander des produits pharmaceutiques ou dispositifs médicaux qui sont payés ou remboursés par le gouvernement.
- La loi des États-Unis sur les fausses demandes de remboursement (U.S. False Claims Act) et les lois similaires dans d'autres pays. Nous ne soumettons pas ne faisons soumettre par autrui des demandes de remboursement frauduleuses au gouvernement pour des soins de santé.
- La loi des États-Unis sur les aliments, les médicaments et les produits cosmétiques (Food Drug, and Cosmetic Act) et les lois similaires dans d'autres pays. Nous ne faisons pas de promotion pour les produits réglementés ou les indications de traitement qui n'a pas reçu l'approbation de la Food and Drug Administration (FDA) ou d'autres organismes de réglementation appropriés.
- Les lois sur la transparence. Nous signalons certains paiements aux médecins et à d'autres clients, conformément aux lois et réglementations relatives à la transparence partout où nous travaillons.
- La loi des États-Unis sur la corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act, FCPA) la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act) et des lois similaires dans d'autres pays. Nous ne prenons part à aucune corruption ou commission occulte, et nous respectons toutes les lois et réglementations locales dans ce domaine.

Agir comme il faut

- Vous devez savoir comment ces lois s'appliquent à votre travail et demander conseil au service juridique si vous n'êtes pas sûr(e) de ce qu'il faut faire.
- Si vous vous trouvez dans une situation où les réglementations, règles ou lois semble être en conflit avec notre Code ou les réglementations des États-Unis, consultez votre responsable ou demandez conseil au département juridique ou conformité.

Prévenir la fraude, le gaspillage et les abus

Balt s'engage à protéger l'intégrité du système de santé et à détecter, corriger et prévenir les demandes de remboursement frauduleuses. Dans le cadre de cet engagement, nous tenons à ce que nos employés sachent reconnaître et signaler les cas de fraude, de gaspillage et d'abus.

Chacun de nous a l'obligation de veiller à ce que les paiements et les transactions soient dûment autorisés et scrupuleusement consignés conformément à toutes les lois en vigueur et aux politiques d'entreprise de Balt.

Agir comme il faut

- Suivez toutes les formations obligatoires et connaissez la définition des termes « fraude », « gaspillage » et « abus ».
- Veillez à ce que la documentation, les codes et les factures reflètent les services commandés et effectivement fournis.
- Ne facturez que les produits et services effectivement fournis.
- Signalez rapidement tout cas soupçonné de fraude, gaspillage ou abus.

Attention

- Aux activités qui constituent de la fraude, du gaspillage ou un abus, comme :
 - La facturation de produits, de services ou de procédures qui n'ont pas été réellement fournis, ou la facturation de produits et de services normalement fournis gratuitement.
 - La prestation de services aux patients non nécessaires du point de vue médical.
 - La falsification de la signature d'un médecin pour obtenir ou acheter des dispositifs médicaux ou des produits pharmaceutiques.
 - Les informations intentionnellement erronées ou manipulées pour obtenir un paiement pour des services qui n'ont pas été fournis.
- À l'absence de pièces justificatives requises.

Adopter des pratiques commerciales honnêtes

La publicité et la promotion de Balt communiquent des informations utiles aux professionnels de la santé, aux patients et aux clients. Nous ne faisons la promotion que de dispositifs médicaux qui ont été approuvés ou autorisés par les organismes gouvernementaux ou de réglementation compétents (par exemple, aux États-Unis, nous ne faisons pas la promotion d'un usage approuvé par les autorités d'un autre pays, mais pas celles des États-Unis). Nous ne préconisons jamais l'utilisation hors indication de nos produits. Les revendications concernant nos produits sont étayées par des preuves scientifiques, les pratiques médicales reconnues, et les règles d'étiquetage approuvées par les autorités dans tous les pays où nous sommes présents.

Relations avec les professionnels de la santé et les organisations de santé

Les patients passent en premier. Dans nos interactions avec les professionnels de la santé, nous travaillons pour le bien-être des patients en appliquant de bonnes pratiques commerciales, en observant les normes du secteur et en respectant les politiques d'entreprise de Balt.

Nous nous conformons également aux lois fédérales et des États qui régissent nos relations avec les professionnels de la santé, y compris la loi U.S. Anti-kickback Statute et la loi Stark. Veillez à ce que toutes vos interactions soient professionnelles et à ce qu'elles servent des objectifs commerciaux légitimes, et à ne jamais vous comporter, ou même suggérer l'apparence de vous comporter, de façon à influencer indûment une décision de la part d'un professionnel de la santé.

Agir comme il faut

- Ne payez ou ne proposez jamais de payer qui que ce soit, y compris des collègues, des médecins ou tout autre prestataire, pour orienter des patients. Si on vous propose un paiement de quelque nature que ce soit pour orienter un patient, refusez.
- Ne proposez ni ne donnez quoi que ce soit de valeur pour influencer ou remercier la prescription, l'usage, l'achat, la location ou la recommandation de certains produits ou services.

Attention

- Aux cadeaux – les lois fédérales et des États ainsi que nos politiques d'entreprise imposent des limites strictes à ce que nous pouvons offrir aux prestataires de soins de santé sous forme de cadeaux, de divertissements, d'articles promotionnels et autres marques d'hospitalité et de courtoisie commerciale.
- Aux influences indues – ne vous immiscez pas dans le jugement indépendant d'un professionnel de la santé.

Protection de la vie privée et des données personnelles

Nous respectons les données personnelles des tiers. Respectez nos politiques et toutes les lois applicables en ce qui concerne la collecte, l'accès, l'utilisation, le stockage, le partage et l'élimination des données personnelles et des informations sensibles. Ne les utilisez, et ne les communiquez à des tiers externes à Balt, qu'à des fins commerciales légitimes.

Assurez-vous de savoir quelles données sont considérées comme personnelles. Ceci comprend tout ce qui pourrait servir à identifier une personne, directement ou indirectement, comme le nom, une date de naissance, une adresse e-mail, un numéro de téléphone ou un numéro de carte de crédit.

Confidentialité et HIPAA

Balt respecte les lois comme la loi américaine sur la confidentialité médicale HIPAA (Health Insurance Portability and Accountability Act) et le Règlement européen général sur la protection des données (RGPD) qui protège la confidentialité des données personnelles (DP) et les données médicales protégées (DMP). Nous ne recueillons que les DP et les DMP nécessaires pour faire notre travail et uniquement à des fins professionnelles légitimes.

- Les DP sont les données qui peuvent être utilisées pour retrouver l'identité d'une personne ou qui peuvent être combinées avec d'autres données à cette fin (par exemple, nom, adresse, numéro de sécurité sociale, numéro de permis de conduire, ou numéro de compte).
- Les DMP sont une catégorie particulière de données personnelles qui identifient une personne et concernent son état de santé physique ou mentale, son traitement ou le paiement de ses soins.

Attention

- Aux omissions de détruire ou d'éliminer de manière certaine et sécurisée les informations personnelles.
- Aux services d'hébergement internet, de collaboration ou de cloud « gratuits » ou achetés individuellement.
- À l'envoi ou à la réception de fichiers ou de photos de dossiers, de documents de patients, d'images ou d'autres données sur les patients qui peuvent contenir des DMP, même si ces données ne sont pas envoyées délibérément ou à votre demande.

Assurer la sécurité et la qualité des produits

Nous développons nos produits dans l'intérêt des communautés des patients et sommes déterminés à nous assurer qu'ils reçoivent des produits et traitements sûrs et de haute qualité. Notre engagement envers l'innocuité et la qualité nous a permis de gagner la confiance des patients et des médecins dans le monde entier.

Comment nous inspirons confiance

Nous tenons nos promesses et veillons à satisfaire les normes les plus rigoureuses en :

- Apportant partout où nous sommes des innovations à nos procédés et à nos opérations.
- Respectant les directives en vigueur les plus strictes.
- Testant nos produits pour nous assurer que seuls ceux de la plus haute qualité soient mis sur le marché.
- Évaluant la performance de nos produits tout au long de leur cycle de vie afin d'assurer leur qualité et fiabilité.

Agir comme il faut

- Aidez Balt à continuer de fabriquer des produits de qualité donnant toujours la priorité à la sécurité des patients, en respectant toujours les normes les plus strictes et en ne sacrifiant jamais la qualité pour satisfaire un objectif ou une échéance de la société.
- Tout incident ou plainte concernant un produit doit être signalé immédiatement au service d'assurance qualité, quelle que soit la manière dont nous avons pris connaissance du problème, afin de prendre les mesures correctrices et préventives appropriées pour assurer la sécurité des patients.
- Si vous observez ou soupçonnez un agissement contraire à notre engagement, signalez-le - contactez votre responsable, le service d'assurance qualité, le département juridique ou le service d'assistance, www.baltgroup.ethicspoint.com, en fonction des besoins.



Q&R

Je pense qu'il y a un problème dans un procédé de fabrication dans mon établissement, mais la production a du retard et si je le signale, nous serons retardés davantage pendant que la Société enquête. Que devrais-je faire ?

Balt ne sacrifie jamais la qualité pour respecter une échéance ou atteindre une cible. Vous devez signaler le problème immédiatement.

Mener des recherches et des essais cliniques dans le respect de l'éthique

La recherche est un élément essentiel de la prestation de services de santé, au cœur des progrès de la médecine.

La recherche à Balt bénéficie à la science dans le respect des principes déontologiques de la recherche sur les sujets humains.

Toute recherche effectuée chez Balt doit être approuvée au préalable par le Directeur des affaires cliniques et médicales mondiales et la participation des sujets à toute étude de recherche (ou essai clinique) doit être volontaire.

Fraude scientifique

Balt ne tolère aucune fraude scientifique de quelque nature que ce soit. Cela comprend :

- Les données fictives – inventer des données ou des résultats et les enregistrer ou les publier.
- La falsification – manipuler des matériels, équipements ou processus de recherche, ou modifier ou omettre des données ou des résultats afin de donner une image fausse de la recherche.
- Le plagiat – utiliser les idées, les processus, les résultats ou les paroles d'une autre personne sans lui en attribuer le mérite.

Agir comme il faut

- Consultez et respectez toutes les lois, réglementations, normes industrielles et politiques pertinentes relatives à la proposition, l'approbation, la réalisation et la présentation des résultats de la recherche.
- Faites attention à toute erreur de facturation dans le cadre de la recherche en nous aidant à déterminer soigneusement la bonne attribution des codes et de la facturation s'il y a des participants à la recherche.
- Respectez les conditions des financements de recherche dont nous bénéficions. Assurez-vous que ces fonds sont utilisés de manière responsable et que toute utilisation est nécessaire, raisonnable, autorisée et bien documentée.
- Adressez toutes les questions relatives à la recherche (auxquelles votre équipe ne peut pas répondre) ou les plaintes des participants au service des affaires cliniques et médicales mondiales ou au service de réglementation.

Attention

- Aux situations pouvant mener à des conflits. Évitez toute relation ou activité qui pourrait influencer ou donner l'impression d'influencer votre capacité de protéger les sujets participant à la recherche ou compromettre la validité des résultats de recherche.
- Aux projets non documentés, ou documentés de manière limitée ou insuffisante ; nos projets de recherche sont solides et la documentation doit être de qualité professionnelle.
- Aux fautes professionnelles potentielles.



Q&R

Je me suis rendu compte que j'avais fait une erreur dans l'enregistrement des données pour un sujet de recherche, mais les données n'étaient pas définitives. Est-ce considéré comme une faute professionnelle délibérée ?

Non. Faire une erreur n'est pas une faute intentionnelle. Ce le serait si vous aviez sciemment inclus les données dans les résultats finaux. Si vous vous rendez compte d'une erreur, corrigez les données de ce sujet de manière appropriée et informez-en l'investigateur principal de l'étude.

Signaler les événements indésirables

Nous avons l'obligation de signaler tous les problèmes susceptibles de compromettre la qualité ou l'innocuité des produits ou services que nous fournissons aux professionnels de la santé ou aux patients. Ce principe s'applique lorsque nos produits sont utilisés dans un cadre clinique, ainsi que dans le cadre d'essais cliniques et de recherches.

Si vous constatez, soupçonnez ou prenez connaissance d'une situation dangereuse, qui ne respecte pas les politiques ou procédures de Balt relatives à la qualité, ou qui pourrait avoir un effet délétère sur l'un de nos produits, vous devez en informer immédiatement votre responsable, le service de réglementation ou

le département juridique. En agissant rapidement, vous nous aidez à réagir et à corriger le problème avant qu'il ne présente un risque pour nos clients.

Relations avec les partenaires commerciaux

Balt évalue et recrute des partenaires commerciaux qualifiés (prestataires, fournisseurs, distributeurs, etc.) de façon objective et impartiale. Pour choisir nos fournisseurs, nous évaluons la capacité de chacun d'entre eux à satisfaire nos besoins et critères commerciaux et techniques. Nos décisions d'achat dépendent également des coûts et avantages à long terme pour Balt.

Tous les contrats sont négociés de bonne foi et doivent être équitables et raisonnables pour les deux parties. Faites le nécessaire pour que nos partenaires commerciaux respectent nos normes rigoureuses et opèrent de manière éthique, dans le respect de la loi et en conformité avec notre Code, nos politiques d'entreprise et nos valeurs.

Agir comme il faut

Pratiquer une concurrence loyale

Les informations sur les concurrents sont un atout précieux dans l'environnement commercial très compétitif actuel, mais lors de la veille commerciale, vous et les tiers travaillant en notre nom devez toujours respecter les normes éthiques les plus strictes. N'obtenez des informations sur les concurrents que par des moyens licites et éthiques, jamais par la fraude, la tromperie ou l'utilisation de technologie « d'espionnage ». Il est strictement interdit de partager des informations concurrentielles sensibles avec des concurrents (que ce soient les nôtres ou celles de nos partenaires commerciaux). Il est également essentiel de connaître toutes vos obligations contractuelles envers des tiers, y compris vos anciens employeurs.

Agir comme il faut

- Soyez prudent(e) lorsque vous acceptez des informations de la part de tiers. Vous devez connaître et faire confiance à leurs sources, et être certain(e) que les informations qu'ils communiquent ne sont pas protégées par des lois relatives aux secrets industriels, ou par des accords de non-divulgaration ou de confidentialité.
- Respectez les obligations de confidentialité des tiers, y compris les anciens salariés des concurrents, qui n'ont pas le droit d'utiliser ni de divulguer les informations confidentielles de leur ancien employeur.
- Balt emploie parfois d'anciens salariés de concurrents. Nous reconnaissons et respectons les obligations de ces salariés de ne pas utiliser ni divulguer les informations confidentielles de leurs anciens employeurs.

Attention

- Ne pas garder des documents imprimés ou numériques d'anciens employeurs en violation de la loi ou de contrats.
- Ne pas utiliser les informations confidentielles de tiers sans les autorisations nécessaires.
- Ne pas utiliser des entretiens d'embauche pour obtenir des informations confidentielles sur des concurrents ou autres.

- Ne pas recevoir des suggestions de la part de tiers pour de nouveaux produits, nouvelles caractéristiques de produits ou services, si la source de l'idée originale n'est pas entièrement connue.

Traiter équitablement

Nous traitons équitablement nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Nous nous employons à comprendre et à satisfaire leurs besoins et à remporter un avantage concurrentiel grâce à des performances exceptionnelles, jamais au moyen de pratiques contraires à l'éthique ou illégales. Nous disons la vérité sur nos services et nos capacités, et nous ne faisons jamais de fausses affirmations. Nous traitons tout simplement nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux comme nous voulons être traités nous-mêmes.

Agir comme il faut

- Soyez réceptif aux demandes et questions des clients. Ne promettez que ce que vous pouvez faire, et tenez vos promesses.
- Ne tirez jamais un avantage déloyal en manipulant, dissimulant ou faussant des faits importants, en exploitant abusivement des informations privilégiées, ou par toute autre pratique malhonnête.
- N'acceptez jamais de faire quoi que ce soit à la demande d'un client si vous pensez que c'est contraire à l'éthique ou illégal.
- Parlez avec votre responsable de toute préoccupation au sujet d'une erreur, d'une omission, d'un retard excessif, d'un défaut dans la qualité d'un produit ou d'un service au client.

Attention

- Aux pressions des collègues ou dirigeants vous poussant à rogner sur la qualité des produits ou prestations.
- À la tentation de dire aux clients ce que vous pensez qu'ils veulent entendre plutôt que la vérité. Si une situation n'est pas claire, commencez par en présenter une image honnête et précise qui servira de base à la décision.

Nous croyons en une concurrence libre et ouverte. Nous ne nous livrons jamais à des pratiques susceptibles d'entraver la concurrence et nous ne cherchons jamais à obtenir un avantage concurrentiel au moyen de pratiques illégales ou contraires à l'éthique. Les lois sur la concurrence sont complexes, et les obligations de conformité peuvent varier en fonction des circonstances. Demandez donc de l'aide si vous avez des questions au sujet de ce qui est approprié ou pas.

En général, les activités suivantes sont des signes indicateurs à éviter et à signaler, si elles sont détectées, au département juridique :

- La communication d'informations commerciales sensibles sur la Société à un concurrent ;
- La communication d'informations commerciales sensibles de partenaires commerciaux ou autres tierces parties à leurs concurrents ;
- La tentative d'obtenir des informations non publiques au sujet de concurrents de la part de nouvelles recrues ou de candidats à des emplois.

Agir comme il faut

- Ne concluez pas d'entente avec des concurrents en vue de limiter la concurrence de façon illicite, notamment par la collusion sur les prix et l'attribution des clients, fournisseurs ou marchés.
- Ne discutez pas avec les concurrents d'informations sensibles du point de vue de la concurrence.

Attention

- À la collusion en général - des entreprises communiquent secrètement ou s'entendent sur la façon dont elles se livreront concurrence. Il peut s'agir d'accords d'échanges d'informations sur les prix, les modalités, les salaires ou de l'attribution de marchés.
- À la collusion des offres en particulier - des concurrents ou prestataires de services s'entendent sur les offres pour limiter la concurrence loyale. Cela peut comprendre la comparaison des offres, le fait de convenir de s'abstenir de soumissionner ou de soumettre délibérément des offres non concurrentielles.
- À la vente liée – une entreprise puissante sur le marché contraint les clients d'acheter des produits ou produits qu'ils ne souhaitent pas ou dont ils n'ont pas besoin.
- Aux prix d'éviction - une entreprise puissante sur le marché vend une prestation en dessous de son prix de revient pour éliminer ou diminuer un concurrent, avec l'intention de récupérer ses pertes par la suite en augmentant le prix une fois que le concurrent est éliminé ou diminué.



Q&R

L'un de nos concurrents m'a donné des informations sur leurs prix. Que devrais-je faire ?

Vous devez contacter le département juridique sans délai, avant de faire quoi que ce soit d'autre. Il est important, dès la réception de telles informations, de démontrer notre respect des lois antitrust et d'indiquer clairement que nous en attendons de même des autres. La conduite à suivre ne peut être déterminée qu'au cas par cas et peut comprendre l'envoi d'une lettre au concurrent.

Promouvoir l'intégrité financière et la tenue de livres et de registres exacts

L'exactitude et l'exhaustivité de nos informations et de nos dossiers commerciaux sont indispensables pour pouvoir prendre des décisions éclairées et satisfaire les investisseurs, les instances de réglementations et autres intervenants. Nos livres de comptes et registres doivent refléter nos transactions fidèlement et correctement, avec suffisamment de détails et conformément à nos pratiques et politiques comptables.

Certains salariés ont des responsabilités particulières dans ce domaine, mais nous contribuons tous au processus d'enregistrement des résultats commerciaux et de tenue des dossiers. Veillez à ce que les informations enregistrées soient exactes, opportunes, complètes et sauvegardées conformément à nos contrôles internes, à nos mécanismes de divulgation et à nos obligations légales.

Gestion des dossiers

Les documents doivent toujours être traités conformément aux politiques d'entreprise de Balt et jamais détruits, ni dissimulés. Ne dissimulez jamais un acte répréhensible et n'autorisez pas autrui à le faire. Ne détruisez jamais des documents en réponse à ou en prévision d'une enquête ou d'un audit.

Si vous avez des questions ou n'êtes pas sûr(e) s'il faut conserver ou détruire des dossiers de l'entreprise, veuillez contacter le département juridique.

Agir comme il faut

- Créez des dossiers commerciaux qui reflètent exactement la réalité des événements et transactions à leur origine. Faites-vous guider par les principes de transparence et de véracité.

- Rédigez soigneusement toutes vos communications professionnelles, parce qu'un jour les dossiers que vous créez pourraient devenir des documents publics.

Attention

- Aux dossiers qui ne sont pas clairs et complets. Ils peuvent masquer la véritable nature des actions.
- Aux fonds, actifs ou passifs non déclarés ou non enregistrés.
- À la destruction incorrecte de documents.



Q&R

À la fin du trimestre comptable passé, mon responsable m'a demandé d'enregistrer des dépenses supplémentaires en dépit du fait que nous n'avions pas encore reçu les factures de notre fournisseur et que les travaux n'aient pas encore commencé. J'ai accepté parce que nous sommes tous sûrs que les travaux seront terminés pendant le prochain trimestre. Maintenant je me demande si j'ai pris la bonne décision.

Non, ce n'était pas la bonne décision. Les coûts doivent être enregistrés pendant la période durant laquelle ils ont été engagés. Les travaux n'avaient pas commencé et les coûts n'ont pas été encourus avant la date à laquelle vous avez enregistré la transaction. Il s'agissait donc d'une déclaration inexacte, et, selon les circonstances, elle pourrait être jugée frauduleuse.

Contrats publics

Nous devons tous respecter les nombreuses obligations légales, réglementaires et contractuelles particulières de nos marchés publics. Ces obligations peuvent concerner les appels d'offres, la comptabilité, les factures, la sous-traitance, les pratiques d'emploi, l'exécution des contrats, les cadeaux et les divertissements, les achats et d'autres sujets. Elles peuvent également s'appliquer aux personnes et aux entreprises qui travaillent pour notre compte.

Si vous menez des affaires avec l'administration publique au nom de Balt, assurez-vous de connaître et de respecter les exigences contractuelles ainsi que toutes les lois et réglementations régissant ces activités.

Prévention de la corruption

Nous sommes d'avis que toute forme de corruption est inappropriée dans la conduite des affaires, quelle que soit la coutume locale. Balt est déterminée à respecter toutes les lois anti-corruption.

Nous ne versons et n'acceptons jamais de pots-de-vin ou de commissions occultes, pour quelque raison que ce soit. Ceci s'applique également à toute personne ou organisation qui représente notre Société.

Il est particulièrement important d'effectuer une vérification préalable et de surveiller étroitement les tiers agissant pour notre compte. Nous sélectionnons soigneusement tous les partenaires commerciaux qui travaillent pour notre compte, surtout dans les pays où la corruption est répandue et si des « signaux d'alarme » suggèrent une vérification plus approfondie avant de les retenir. Nos partenaires doivent savoir qu'ils sont tenus d'opérer dans le strict respect de nos normes et de tenir des registres précis de toutes les transactions. Nous ne leur demandons jamais de faire quoi que ce soit que nous n'avons pas le droit de faire nous-mêmes.

Principales définitions

Un **pot-de-vin** consiste à donner ou recevoir quelque chose de valeur (ou proposer de le faire) pour obtenir un avantage professionnel, financier ou commercial.

La **corruption** est un abus de pouvoir à des fins de gain personnel.

Les **paiements de facilitation** sont typiquement de petites sommes versées à des agents publics de bas niveau pour les encourager à exécuter leurs fonctions.

Les **agents publics** comprennent les agents publics, les partis politiques, les candidats aux élections, les agents des organismes publics et les entités appartenant à l'État. Dans la plupart des pays autres que les États-Unis, les employés des hôpitaux peuvent être considérés comme des agents publics, notamment les médecins, les techniciens médicaux, les professionnels de la chaîne d'approvisionnement, etc.

Agir comme il faut

- Connaissiez les normes établies par les lois anti-corruption s'appliquant à votre travail à Balt.
- Ne donnez jamais à un agent public quoi que ce soit de valeur en violation des lois et réglementations locales. Si vous ne connaissez pas les dispositions de la législation locale, la meilleure chose à faire consiste à ne rien donner de valeur.
- N'oubliez pas qu'en tant qu'entreprise mondiale, il se peut, qu'en plus de la législation locale, certaines lois s'appliquent à vous. Par conséquent, vérifiez les politiques et les formations de Balt, et contactez le département juridique si vous avez des questions.
- Consignez exactement et entièrement tous les paiements versés à des tiers.

Attention

- Aux violations apparentes des lois anti-corruption de nos partenaires commerciaux.
- Aux agents qui ne souhaitent pas que leur travail pour Balt soit clairement consigné par écrit.



Q&R

Je travaille avec un agent étranger dans le cadre de nos activités dans un autre pays. Je soupçonne qu'une partie de l'argent que nous versons à cet agent sert à payer des pots-de-vin à des agents publics. Que devrais-je faire ?

Il faut le signaler au département juridique qui enquêtera. En cas de pot-de-vin, si nous n'intervenons pas, la justice pourrait engager votre responsabilité civile ainsi que celle de la Société. Bien qu'il puisse être difficile du point de vue culturel d'enquêter sur ce genre de problèmes dans certains pays, tout agent qui travaille avec nous doit comprendre la nécessité de ces mesures. Il est important et utile de rappeler cette politique d'entreprise à nos agents.

Éviter les conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque vous avez un intérêt ou une activité concurrente susceptible de compromettre votre capacité à prendre une décision objective pour le compte de Balt. Nous devons tous exercer notre bon jugement et éviter ne serait-ce que l'apparence d'un conflit d'intérêts, parce que la perception d'un conflit pourrait ébranler la confiance placée en nous et ternir notre réputation.

Les conflits d'intérêts peuvent être réels, potentiels ou même simplement perçus comme tels. Comme ces situations ne sont pas toujours évidentes, vous devez les divulguer entièrement à votre responsable pour qu'il ou elle puisse les évaluer, les surveiller et les gérer correctement.

Conflits d'intérêts

Méfiez-vous des situations qui entraînent fréquemment des conflits d'intérêts, par exemple :

Opportunités commerciales

Si vous prenez connaissance d'une opportunité commerciale grâce à votre travail, elle revient en premier à Balt. Ceci signifie que vous ne devez pas vous approprier cette opportunité à moins d'en avoir l'autorisation du directeur financier.

Amis et proches

Il se peut dans certains cas que vous vous retrouviez à travailler avec un ami proche ou un membre de votre famille, qui travaille pour un client, un partenaire commercial, un concurrent, ou même dans la Société. Comme il est impossible de prévoir tous les scénarios susceptibles de créer un conflit potentiel, vous devez en parler à votre responsable pour décider s'il faut prendre des précautions.

Activité secondaire

Pour éviter tout conflit d'intérêts et pour résoudre tout problème éventuel, vous devez toujours divulguer et parler de vos activités secondaires avec votre responsable et le département des ressources humaines. Si cette activité secondaire est approuvée, vous devez vous assurer qu'elle ne nuit pas à votre travail pour Balt. Travailler pour un concurrent, un partenaire commercial ou un client peut soulever des conflits d'intérêts qu'il faut résoudre. Par ailleurs, les activités secondaires ou personnelles approuvées ne doivent jamais faire concurrence à Balt.

Investissements personnels

Un conflit d'intérêts peut survenir si vous détenez une participation ou un autre intérêt financier important chez un concurrent, un partenaire commercial ou un client. Assurez-vous de savoir ce qui est autorisé – et ce qui ne l'est pas – par nos politiques d'entreprises et demandez conseil si vous avez des questions.

Activités civiques

Sauf si la direction de la Société vous le demande expressément, vous ne devez pas accepter de siéger au conseil d'administration ou au conseil consultatif d'aucun de nos concurrents, partenaires commerciaux ou clients, surtout si votre poste actuel vous permet d'influencer notre relation avec eux.

Agir comme il faut

- Évitez dans la mesure du possible les situations pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts.
- Prenez toujours les décisions commerciales dans le meilleur intérêt de Balt.
- Anticipez et évitez activement les situations qui pourraient entraîner un conflit entre vos intérêts ou ceux d'un membre de votre famille et Balt.
- Discutez avec votre responsable de tous les détails des situations qui pourraient être perçues comme un conflit d'intérêts potentiel.

Respecter les règles relatives aux cadeaux, aux repas et aux divertissements

Un petit cadeau de remerciement ou un repas d'affaires dans un cadre approprié peut être une occasion de discuter des affaires, de nos produits ou d'informations scientifiques et cliniques. Mais si l'échange de cadeaux et d'invitations n'est pas effectué avec précaution, il pourrait être inapproprié ou créer un conflit d'intérêts. C'est particulièrement le cas, si cela se produit fréquemment, ou si la valeur du cadeau est suffisamment importante pour donner à penser qu'il s'agit d'une tentative d'influencer indûment une décision commerciale. Les règles relatives aux cadeaux, aux repas et aux divertissements ne cessent d'évoluer. Elles sont devenues plus strictes au fil des ans et font l'objet d'enquêtes officielles et d'amendes.

N'offrez et n'acceptez que des cadeaux, repas et divertissements conformes à nos politiques et veillez à ce que tout ce qui est donné ou reçu soit correctement consigné dans nos livres et registres.

Agents publics

Les règles relatives à ce que nous pouvons offrir aux agents publics ou accepter de leur part sont beaucoup plus restrictives. N'offrez rien de valeur à un agent public sans l'accord préalable du département juridique. Et n'oubliez pas que nous n'acceptons de personne ni n'offrons à personne de cadeau, de faveur ou de divertissement – même si nos politiques d'entreprise les autorisent – s'ils ont pour intention d'influencer indûment une décision.

Agir comme il faut

- N'offrez et n'acceptez que des cadeaux et des divertissements raisonnables dans le cadre de la relation commerciale et qui sont autorisés par la loi applicable.
- N'acceptez jamais quelque cadeau que de soit de la part d'un partenaire commercial avec lequel nous sommes en négociation contractuelle.
- Assurez-vous que tout ce qui est donné ou reçu est conforme aux politiques de l'entreprise, tant pour la personne qui offre que pour celle qui reçoit.
- Ne donnez ou n'acceptez jamais d'espèces ou d'équivalents d'espèces.
- N'exigez ni ne sollicitez de cadeaux personnels, de faveurs, de divertissements ou de services.
- Signalez vos préoccupations si vous soupçonnez un collègue ou un partenaire commercial d'essayer d'influencer indûment la décision d'un client ou d'un agent public.
- Prenez connaissance du code d'éthique et de conduite commerciale de l'industrie locale des dispositifs médicaux. Par exemple, le Code de conduite d'AdvaMed est le code local de l'industrie des dispositifs médicaux aux États-Unis. Veillez à respecter ces règles - le respect des règles énoncées dans le Code de conduite d'AdvaMed est la loi dans un certain nombre d'États américains et constitue un guide fiable pour la conduite à adopter en vertu de la loi aux États-Unis.

Attention

- Aux situations qui pourraient vous embarrasser ou embarrasser notre Société (par exemple, les divertissements dans des établissements à connotation sexuelle).
- Aux cadeaux, faveurs ou invitations qui peuvent être raisonnables pour une entreprise privée, mais pas pour un agent public ou un organisme public.
- Aux interactions avec les professionnels de la santé qui ne sont pas régies par un accord clair, détaillé et respecté par toutes les parties.



Q&R

Au cours d'un déplacement, un partenaire commercial m'a donné un cadeau que je juge excessif. Que devrais-je faire ?

Vous devez en informer votre responsable, le service des ressources humaines ou le département juridique dès que possible. Vous pouvez retourner le cadeau avec une lettre expliquant notre politique d'entreprise. Si un cadeau est périssable ou s'il n'est pas pratique de le retourner, vous pouvez également le distribuer aux salariés ou le donner à une œuvre de bienfaisance et envoyer une lettre explicative à la personne qui a fait le cadeau.

Éviter les délits d'initié

Nous respectons le droit de chaque entreprise à protéger ses informations importantes et non publiques (informations « privilégiées »), et nous observons les lois sur les délits d'initiés. **Dans le cadre de vos activités, vous pourriez prendre connaissance d'informations privilégiées au sujet de Balt ou d'autres sociétés cotées en bourse.** La négociation de titres lorsqu'on a connaissance de telles informations privilégiées, ou la communication de telles informations à d'autres personnes qui les négocient ensuite (« donner des tuyaux ») est interdite par diverses lois.

Informations privilégiées

Les informations privilégiées sont le type d'informations dont un investisseur raisonnable tiendrait compte pour décider d'acheter ou de vendre une valeur mobilière. Voici quelques exemples d'informations privilégiées au sujet d'une société :

- L'acquisition ou cession proposée d'une entreprise.
- L'expansion ou la compression importante des activités.
- Un développement de produit significatif ou des informations importantes sur un produit.
- Des changements hors du commun dans la direction ou les activités.
- Des changements de l'orientation stratégique comme l'entrée sur de nouveaux marchés.

Agir comme il faut

- N'achetez ni ne vendez des actions d'une société au sujet de laquelle vous détenez des informations privilégiées.
- Protégez les informations privilégiées contre toute divulgation au public sous forme électronique ou sur papier.
- Discutez de toute question ou préoccupation au sujet des délits d'initié avec le département juridique.

Attention

- Aux demandes de la part d'amis ou de la famille d'informations sur des sociétés avec lesquelles nous faisons affaire ou au sujet desquelles nous connaissons des informations confidentielles. Même les conversations informelles peuvent être considérées comme la communication illégale d'informations privilégiées.
- À la divulgation d'informations privilégiées à qui que ce soit, intentionnellement ou accidentellement, sauf si c'est essentiel aux fins des activités de Balt. La communication de ces

informations à qui que ce soit d'autre susceptible de prendre une décision d'investissement sur la base de vos informations privilégiées serait illégale, que vous bénéficiiez de l'opération ou non.

Conformité aux lois sur l'importation, l'exportation et anti-boycott

Balt opère à l'échelle internationale pour soutenir sa clientèle mondiale en expansion. Pour maintenir et renforcer notre réputation dans le monde, nous devons strictement respecter toutes les lois en vigueur relatives aux importations, exportations et réexportations de nos produits, ainsi que celles des pays dans lesquels nos produits sont fabriqués, réparés, ou utilisés. Toute infraction à ces lois, même par ignorance, pourrait avoir un impact négatif durable sur notre entreprise.

Si vous avez des responsabilités d'exportation ou d'importation de produits, vous devez contrôler les clients, les fournisseurs et les transactions afin de vous assurer que nous respectons toutes les exigences applicables en matière d'exportation et d'importation. Les réglementations des différents pays ne concordent pas toujours, et les règles relatives aux sanctions commerciales évoluent parfois à une vitesse fulgurante. Veuillez vérifier fréquemment les règles et réglementations locales.

Réglementations anti-boycott

Nous sommes soumis aux dispositions anti-boycott de la loi américaine qui nous impose de refuser de participer aux boycotts étrangers non sanctionnés par les États-Unis. Nous signalons promptement au gouvernement des États-Unis toute demande de participation, de soutien ou d'informations concernant un boycott non sanctionné par les États-Unis.

Agir comme il faut

- Obtenez toutes les licences nécessaires avant l'exportation ou la réexportation de produits, services ou technologies.
- Effectuez les vérifications nécessaires et appropriées avant de traiter avec des tiers.
- Communiquez des informations complètes, exactes et détaillées sur chaque produit importé, y compris ses lieux de fabrication et son prix total.
- Si vous recevez une demande de participation à un boycott interdit ou à un échange avec un pays sous sanctions, vous devez immédiatement en faire part à votre responsable et au département juridique. Adressez toutes vos questions sur les importations et exportations de nos produits, pièces ou technologies au service logistique ou au département juridique.

Attention

- Au transfert de données techniques et de technologie à une personne se trouvant dans un autre pays, par exemple par e-mail, conversations, réunions ou accès à une base de données. Cette restriction s'applique à la communication d'informations à des collègues de travail, ainsi qu'à des tiers.
- Au transport de biens appartenant à Balt et contenant certaines technologies, comme un ordinateur qu'un associé emporte avec lui pour un voyage d'affaires à l'étranger.



Q&A

Dans le cadre de mon travail, je suis en contact avec des agents de douane. Je dois souvent fournir à l'administration des douanes des informations au sujet de nos importations et de nos exportations. Dois-je vraiment contacter le service logistique et le département juridique avant chaque soumission d'informations aux autorités ?

La bonne approche dans ce cas consiste à discuter avec le service logistique et le service juridique de tous les genres de requêtes que votre service reçoit régulièrement de la part de l'administration des douanes. Une fois bien comprises, ces requêtes régulières peuvent être traitées sans examen juridique. Le département juridique doit tout de même passer en revue les requêtes inhabituelles pour s'assurer que vous y répondez correctement, complètement et conformément à la loi.

Protection des informations et des ressources

Protéger nos ressources

La Société nous confie à tous des ressources (matérielles et non) qui nous permettent de travailler. Nous sommes personnellement responsables de leur utilisation consciencieuse et de leur protection contre la fraude, le gaspillage et les abus. L'utilisation de ces ressources de la Société à des fins personnelles est déconseillée, mais lorsqu'elle est autorisée, elle doit se limiter au minimum et n'avoir aucun effet négatif sur la productivité et le milieu de travail.

Ressources matérielles et électroniques

Les ressources matérielles comprennent les installations, les matériels et les équipements de Balt. Les ressources électroniques comprennent les ordinateurs, les téléphones portables et les systèmes de communication, les logiciels et le matériel. Les fichiers et les dossiers sont également des ressources de la Société et nous avons l'obligation d'assurer leur confidentialité, leur sécurité et leur intégrité.

Sachez que toute toutes les informations que vous créez, partagez ou téléchargez sur les systèmes de la Société appartiennent à Balt, et que nous nous réservons le droit d'examiner et de surveiller leur utilisation à tout moment sans préavis, dans toute la mesure autorisée par la loi.

Agir comme il faut

- Utilisez les ressources de la Société pour vous acquitter de vos fonctions, jamais à des fins irrégulières ou illégales.
- Observez de bonnes pratiques de sécurité physique, en particulier la vérification des badges à l'entrée et la sortie de nos installations.
- Protégez nos ressources et systèmes électroniques et pratiquez une bonne cybersécurité :
 - Ne donnez pas vos mots de passe et ne permettez à personne, y compris à vos amis et à votre famille, d'utiliser les ressources de Balt.
 - N'utiliser que les logiciels sous licence. Il est strictement interdit de copier ou d'utiliser des logiciels sans licence ou « piratés » sur les ordinateurs ou autres appareils de la Société pour

mener les affaires de la société. Si vous n'êtes pas sûr(e) si un logiciel donné est sous licence, contactez le service informatique.

- Verrouillez votre poste de travail lorsque vous le quittez et déconnectez-vous de nos systèmes à la fin de la journée.
- Attention à l'hameçonnage (« phishing »), soyez prudent(e) lorsque vous ouvrez des pièces jointes à des e-mails provenant d'expéditeurs inconnus ou en cas d'hyperliens suspects.

Attention

- Aux demandes d'emprunter ou d'utiliser l'équipement de Balt de la part de personnes non autorisées.
- Utilisations excessives des ressources de Balt à des fins personnelles.
- Aux personnes inconnues non accréditées qui pénètrent dans nos installations.
- Aux ordinateurs portables, tablettes et laissés téléphones portables sans surveillance dans des espaces ouverts ou des lieux publics.

Protéger nos informations confidentielles

Balt compte sur la vigilance de chacun d'entre nous pour protéger ses informations confidentielles et sa propriété intellectuelle, qui constituent certaines de ses ressources les plus importantes et précieuses. Ceci signifie que nous devons garder ces informations en lieu sûr, limiter l'accès aux personnes qui ont besoin de les connaître pour faire leur travail et ne les utiliser qu'aux fins autorisées.

Sachez que cette obligation de protéger les informations confidentielles et la propriété intellectuelle de Balt se poursuit après le départ de la société.

Nos clients et partenaires commerciaux nous accordent leur confiance. Nous devons protéger leurs informations confidentielles au même titre que les nôtres.

Agir comme il faut

- Comprenez les attentes de nos clients et de nos partenaires commerciaux en ce qui concerne la protection, l'utilisation et la communication des données confidentielles qu'ils nous confient.
- Ne donnez accès aux données confidentielles de tiers qu'aux personnes qui ont besoin de les connaître pour leur travail et uniquement aux fins autorisées.
- Signalez immédiatement toute perte ou vol d'informations confidentielles à votre responsable ou au service informatique.

Attention

- Aux demandes d'informations confidentielles de la part de partenaires commerciaux au sujet de nos clients ou d'autres partenaires commerciaux, sans justification commerciale ni autorisation.
- Aux divulgations non intentionnelles, en public ou sur des réseaux non sécurisés, d'informations confidentielles au sujet de nos clients ou de nos partenaires commerciaux.

Protéger la propriété intellectuelle

Balt consacre d'importantes ressources au développement technologique et à l'innovation. La création et la protection de nos droits de propriété intellectuelle sont donc primordiales pour notre activité. Contactez le département juridique si vous avez des questions concernant :

- La portée des droits de propriété intellectuelle.

- L'opposabilité des droits de Balt aux produits d'une autre société.
- L'opposabilité des droits de propriété intellectuelle d'un tiers aux droits de propriété intellectuelle ou aux produits de Balt.

Propriété intellectuelle

Voici quelques exemples de propriété intellectuelle (PI) :

- Plans d'entreprise et de marketing.
- Initiatives de la Société (actuelles, prévues, proposées ou en cours de préparation).
- Listes de clients.
- Secrets de fabrication et découvertes.
- Méthodes, savoir-faire et techniques.
- Innovations et conceptions.
- Systèmes, logiciels et technologie.
- Brevets, marque de commerce et droits d'auteur.

Agir comme il faut

- Notifiez promptement à la direction de la société de toute invention ou autre PI que vous créez dans le cadre de votre emploi chez Balt.
- Marquez correctement les informations confidentielles pour indiquer comment les traiter, les distribuer et les supprimer.
- N'utilisez et ne communiquez les informations confidentielles qu'à des fins professionnelles légitimes.
- Protégez la propriété intellectuelle et les informations confidentielles en ne les communiquant qu'à des personnes dûment autorisées.
- N'archivez et ne communiquez les informations de la Société que sur les systèmes informatiques de Balt.
- Signalez immédiatement à votre responsable et au département juridique toute divulgation ou utilisation non autorisée de notre propriété intellectuelle par un tiers.

Attention

- Aux discussions au sujet d'informations confidentielles de Balt dans des lieux où des tiers pourraient les entendre – par exemple, dans un avion ou un ascenseur, ou lors de conversations téléphoniques en public.
- Aux envois d'informations confidentielles sur des appareils ou imprimantes laissés sans surveillance.

Communiquer de façon responsable

Chez Balt, nous sommes déterminés à entretenir des communications internes et externes honnêtes, professionnelles et conformes à la loi.

Nous devons parler d'une seule voix lorsque nous divulguons ou communiquons des informations au public. C'est pourquoi chacun d'entre nous doit aider la Société à s'assurer que seules les personnes autorisées parlent au nom de Balt. Adressez toute communication avec les médias, les investisseurs, les analystes boursiers et les autres membres de la communauté financière à la direction générale.

Divulgations complètes, impartiales et en temps opportun

Balt s'engage à respecter ses obligations de divulgation complète, équitable et opportune dans tous les rapports et documents qui décrivent nos activités et nos résultats financiers, ainsi que dans les autres communications destinées au public.

Attention

- Aux discours en public, articles pour des revues professionnelles ou autres communications publiques au sujet de Balt sans avoir l'autorisation requise de la direction.
- À la tentation d'utiliser votre titre ou votre affiliation en dehors de votre travail pour Balt sans préciser clairement que cet usage est à titre d'identification uniquement.
- Aux invitations à parler « officiellement » avec des journalistes ou d'autres personnes qui vous demandent des informations au sujet de Balt, de ses clients ou de ses partenaires commerciaux.

Soyez prudent(e) lorsque vous rédigez des communications écrites qui pourraient être publiées en ligne. Si vous participez à des groupes de discussion sur internet, des forums en ligne, des bulletins électroniques, des blogs, des sites de réseaux sociaux ou d'autres communications électroniques, ne donnez jamais l'impression que vous parlez au nom de Balt.

Si vous pensez qu'une déclaration incorrecte a été publiée au sujet de notre société, vous ne devez ni afficher ni partager des informations non publiques, même si votre intention est de « rétablir la vérité ». Votre post pourrait être mal interprété, devenir la source de fausses rumeurs, ou être inexact ou induire en erreur. Contactez plutôt au service des communications.

Servir au mieux l'intérêt général

Coopérer aux enquêtes et aux audits

Il peut arriver que des membres du personnel soient appelés à participer à des enquêtes et audits internes et externes menés par la Société. Tous les salariés doivent coopérer pleinement et veiller à ce que toutes les informations qu'ils fournissent soient véridiques, exactes et complètes.

Vous pouvez également recevoir des demandes de renseignement ou des requêtes de la part des autorités. Si vous prenez connaissance d'une enquête potentielle ou demande de renseignement de la part des autorités, notifiez-en immédiatement votre responsable et le département juridique avant d'agir ou de promettre d'agir. Si la Société vous demande de répondre à une requête émanant des autorités, vous devez coopérer et vous assurer que les informations que vous fournissez sont véridiques, exactes et complètes.

Attention

- Aux informations falsifiées. Ne détruisez, ne modifiez, ni ne dissimulez jamais de document en prévision ou en réponse à la demande de ces documents.
- Aux influences illicites. N'influencez et n'essayez jamais d'influencer d'autres personnes à fournir des déclarations incomplètes, fausses ou trompeuses à un investigateur de la Société ou des autorités.

Être une entreprise socialement responsable

La responsabilité sociale d'entreprise est un élément essentiel de la culture de Balt. Nous voulons avoir un impact positif sur la vie des gens et participer de manière responsable à des activités caritatives bénéficiant aux communautés où nous vivons et travaillons. En tant qu'entreprise, nous contribuons financièrement, en temps et en talent pour soutenir des programmes à l'échelle de la Société et des causes locales. Nous vous encourageons (mais ne vous imposons pas) à participer aux nombreuses initiatives que nous soutenons.

Balt vous encourage également à soutenir personnellement les causes caritatives et civiques qui vous tiennent à cœur. Assurez-vous que vos activités sont conformes à la loi et à nos politiques et que vous y participez sur votre temps libre et à vos frais. Ne faites jamais pression sur vos collègues pour qu'ils participent et, à moins d'en avoir l'autorisation, n'utilisez pas les fonds, les ressources ou le nom de Balt pour promouvoir vos activités bénévoles personnelles.

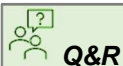
Promouvoir les droits humains

Nous menons nos activités dans le respect des droits humains et de la dignité de tous, et nous appuyons les efforts internationaux en vue de promouvoir et de protéger les droits humains, y compris l'opposition absolue à l'esclavage et à la traite des êtres humains.

Chacun de nous peut appuyer les efforts d'élimination de pratiques abusives comme le travail des enfants, l'esclavage, la traite humaine et le travail forcé. Vous pouvez contacter votre responsable, le service des opérations, le service des ressources humaines ou le département juridique pour faire part de vos préoccupations. Vous pouvez également contacter le service d'assistance de Balt à l'adresse suivante : www.baltgroup.ethicspoint.com.

Agir comme il faut

- Signalez tout soupçon ou preuve de violations des droits humains dans nos installations ou celles de nos partenaires commerciaux.
- N'oubliez pas que le respect de la dignité humaine commence par nos interactions mutuelles quotidiennes, nos partenaires commerciaux et nos clients. Ceci implique de promouvoir la diversité et de faire tout notre possible pour protéger les droits et la dignité de tous ceux avec lesquels nous faisons affaire.



Q&R

Au cours de la visite d'un nouveau fournisseur, j'ai remarqué que les employés qui y travaillaient semblaient être des mineurs. Lorsque j'ai posé des questions à ce sujet, je n'ai pas obtenu une réponse claire. Que devrais-je faire ?

Vous avez bien fait en premier lieu d'être attentif aux violations des droits humains et en deuxième lieu de poser la question à notre fournisseur. L'étape suivante consiste à signaler l'incident à votre responsable, au service des opérations, au service des ressources humaines ou au département juridique afin d'exprimer vos préoccupations. Vous pouvez également contacter le service d'assistance de Balt ou le service d'assistance du tiers concerné, s'il existe. Nous nous engageons à respecter les droits humains et à en éliminer les violations, y compris le travail des enfants.

Protéger l'environnement

Nous reconnaissons nos responsabilités environnementales et sociétales. Nous sommes engagés à protéger l'environnement et à minimiser tout impact négatif potentiel sur la santé et la sécurité des employés, des clients et du public.

Agir comme il faut

- Veillez la sécurité des salariés et protégez l'environnement. Assurez-vous de consulter et de bien comprendre toutes les informations fournies par la Société concernant votre travail et respectez pleinement les lois et réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
- Suivez toutes les formations en matière d'environnement, de santé et de sécurité et effectuez les évaluations périodiques de sécurité des produits et des opérations de Balt.
- Arrêter le travail et signaler toute situation qui, selon vous, pourrait créer des conditions de travail dangereuses ou causer des dommages à l'environnement.
- Fournissez des informations complètes et précises conformément aux lois, réglementations et permis relatifs à l'environnement, à la santé et à la sécurité.
- Efforcez-vous de trouver des façons de minimiser le gaspillage, la consommation d'énergie et de ressources naturelles.

Contactez le service d'assurance qualité ou le département des ressources humaines si vous avez des questions sur le respect des lois et des politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Exercice d'activités politiques

Chacun de nous a le droit de participer volontairement au processus politique, y compris en faisant des contributions politiques personnelles. Vous devez toutefois toujours indiquer clairement que vos opinions et actions personnelles ne sont pas celles de Balt, et ne jamais utiliser les fonds, les heures de travail ou le nom de Balt à des fins politiques sans en avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

Agir comme il faut

- Veillez à ce que vos opinions et activités politiques personnelles ne soient pas perçues comme étant celles de la Société.
- N'utilisez pas nos ressources ni nos installations pour vos activités politiques personnelles.
- Respectez toutes les lois, règles et réglementations électorales fédérales, étatiques, locales et étrangères, en ce qui concerne les contributions et les dépenses de la Société.

Attention

- Au lobbying. Les interactions avec des agents publics ou régulateurs qui pourraient être assimilées à du lobbying doivent être discutées à l'avance et coordonnées avec le département juridique.
- Aux pressions. Ne faites jamais pression directement ou indirectement sur un collègue pour faire une contribution, appuyer, ou opposer un candidat ou un parti politique.
- Aux influences indues. Évitez ne serait-ce que l'apparence de faire des contributions politiques ou charitables dans le but de remporter un avantage ou d'essayer d'exercer une influence indue.
- Aux conflits d'intérêts. Occuper une fonction politique, ou faire campagne à cette fin, ne doit pas créer un conflit d'intérêts avec vos fonctions chez Balt ou en donner l'apparence.



Q&R

Je vais participer à un gala de collecte de fonds pour un candidat aux élections locales. Puis-je mentionner mon poste chez Balt à partir du moment où je n'utilise ni les fonds ni les ressources de la Société ?

Non. Il serait inapproprié d'associer notre nom en aucune façon que ce soit avec vos activités politiques personnelles.



Q&R

J'aimerais inviter un élu ou une personnalité politique à un événement de la Société. Serait-ce un problème ?

Vous devez obtenir l'autorisation du département juridique avant d'inviter un élu ou une personnalité politique à un événement de la société. Si l'invité est en cours de campagne pour sa réélection, l'événement pourrait être perçu comme une prise de parti pour ce candidat. Selon la législation locale, tout repas, boisson ou transport fourni à l'invité pourrait être considéré comme un cadeau. Dans la plupart des cas, ceci impliquerait des limites et des obligations de divulgation.

Prendre un engagement

Chez Balt, nous tenons à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur. Tous les salariés de Balt doivent remplir et soumettre chaque année ce formulaire de déclaration et participer à toutes les formations requises en matière d'éthique et de conformité.

En soumettant ce formulaire, vous confirmez que vous avez lu et compris notre Code d'éthique et de conduite des affaires et que :

- Vous avez appliqué le Code de bonne foi.
- Vous avez signalé tout conflit d'intérêts potentiel.
- Vous contacterez la direction ou utiliserez l'une des méthodes de signalement mentionnées dans ce Code si vous avez des doutes sur un membre de l'équipe ou sur la conduite des activités.
- Vous avez compris que tout manquement au présent Code peut vous exposer à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, conformément à la législation du travail du pays où vous travaillez.

Signature : _____

Date : _____